

Selon moi, il vaudrait beaucoup mieux prendre ces 1,200 millions et les redistribuer sous forme des réductions d'impôt sur le revenu aux particuliers pour stimuler la demande des Canadiens à revenus moyens ou faibles et consentir une partie de ces largesses aux petites entreprises qui manquent de capitaux, qui emploient encore 60 p. 100 des Canadiens, et qui depuis beaucoup trop longtemps sont oubliées par le gouvernement libéral chaque fois qu'il accorde des concessions fiscales pour stimuler la création d'emplois.

Je demande donc au ministre de bien vouloir m'expliquer le bien-fondé de ce programme, alors que d'après toutes les statistiques, nous obtenons des mises à pied au lieu de nouveaux emplois.

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme mon ministre a répondu au député le 25 octobre et aujourd'hui encore au cours de la période des questions il est pratiquement impossible de déterminer les avantages à long terme de tout stimulant fiscal au cours d'une période donnée. Le député n'a qu'à regarder le passé pour constater que la croissance de l'emploi dans le secteur privé est l'unique solution au chômage. Pour que notre industrie privée puisse soutenir la concurrence internationale, il importe de lui concéder des stimulants fiscaux de cette nature.

Le député a parlé des moyens dont disposait l'entreprise privée au Canada. Il doit également se rappeler que certains de ces stimulants ne visent pas simplement à régler cette situation mais à moderniser l'équipement, là encore pour répondre aux exigences de la concurrence étrangère.

La reconduction des crédits d'impôt à l'investissement proposés dans le budget du 31 mars figure parmi les nombreux stimulants annoncés à cette occasion en vue de stimuler les affaires et la croissance régionale, pour le bénéfice de la petite entreprise, de la recherche et du développement. Il faut naturellement attendre un certain temps avant que ne se manifestent les avantages positifs de mesure de ce genre. Cependant, elles favoriseront certainement la croissance économique et partant, la création d'emplois. Ces mesures budgétaires et celles annoncées le 20 octobre par le ministre des Finances (M. Chrétien) dans son exposé économique-fiscal, permettront au Canada de surmonter ses problèmes économiques immédiats et au secteur privé d'amorcer une reprise soutenue.

Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux mesures destinées à mettre en application ces différentes mesures—y compris les stimulants fiscaux aux entreprises—de sorte que leur incidence économique se fera sentir le plus tôt possible. Ces mesures sont essentielles pour restaurer la confiance des milieux d'affaires, pour raffermir la position concurrentielle de notre pays et relancer l'économie, en somme, créer des emplois.

Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a dit que nous devrions favoriser davantage la petite entreprise. S'il se donne la peine de scruter les différentes mesures d'ordre économique annoncées le 20 octobre par le ministre des Finances et par son prédécesseur le 31 mars, il verra que la petite entreprise pourra se prévaloir de nombreux stimulants économiques.

LES CÉRÉALES—BLÉ—DEMANDE DE MODIFICATION DES CÉGORIES D'UTILITÉ

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de soulever un problème qui affecte

Ajournement

mes commettants et un grand nombre de producteurs de blé de l'Ouest. C'est un problème qui revient périodiquement avec la pluie, surtout dans le nord des Prairies. En réponse à une question que je lui ai posée la semaine dernière, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous a donné un bulletin météorologique qui ne nous a guère éclairés sur le problème qui se pose, peut-être en raison de sa nature technique.

● (1822)

Le problème que posent les qualités inférieures de blé et leur vente éventuelle en est un d'ordre économique, qui revient sans cesse dans l'Ouest, surtout pendant les saisons de pluie qui semblent revenir tous les trois ou quatre ans. L'ancien régime de classement du grain, modifié il y a quelques années, comportait plus de catégories de grain; en conséquence, lorsque le blé était endommagé par les pluies, il était plus facile de le classer dans une catégorie plus juste, ce qui permettait de donner au producteur un rendement plus équitable. Le nouveau régime de classement pour le blé dur du printemps a créé des problèmes pour les catégories inférieures. Ce régime est peut-être satisfaisant pour les catégories supérieures. Dans l'ensemble, les trois catégories supérieures semblent être acceptées, même s'il y a un écart d'environ 10c. le boisseau entre chaque catégorie, soit entre la catégorie n° 1, blé dur de printemps, et la catégorie n° 2 et la catégorie n° 3. Cependant, il y a une différence de 50c. le boisseau entre le blé rouge de printemps canadien de catégorie n° 3 et le blé de la catégorie d'utilité n° 3, et cette différence occasionne des plaintes et des récriminations et elle est en outre très préjudiciable aux producteurs des secteurs Parkland. Je crois que le classement actuel du blé favorise indiscutablement les régions productrices de blé dur de printemps, comme le sud des Prairies, et que la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains ne se sont pas attaquées vraiment à ce problème dans les secteurs Parkland du nord des Prairies qui ont eu, au cours des années, comme celle qui achève, des quantités anormales de blé de mauvaise qualité.

Pour montrer comment le classement peut être diversifié, un député m'a montré deux échantillons qu'il a reçus d'un de ses commettants dont l'un est d'une excellente qualité et donne 61 livres au boisseau. L'autre était un échantillon médiocre ne donnant que 38 livres au boisseau. Tous deux ont été classés dans la catégorie n° 3 utilité et le producteur touchera le prix de cette catégorie. Vu que ces deux échantillons sont d'une qualité bien différente, il faut en conclure que le système de classement est mal fait. A mon avis, la difficulté est, dans la pratique tout au moins, due au fait que les commissaires classent dans la catégorie d'utilité n° 3 du blé qui est à peine avarié.

Je soupçonne que cet état de chose n'est pas du tout de nature à déplaire à la Commission canadienne du blé ou aux compagnies qui manutentionnent le grain. Aux époques où les stocks de blé sont excédentaires, tout ce blé coté catégorie d'utilité n° 3 est vraisemblablement destiné à nourrir les animaux. Cependant, il y a sûrement des années comme celle-ci où des quantités considérables de blé pouvant atteindre entre 50 et 100 millions de boisseaux seront vendues à des minotiers, surtout lorsque les greniers du monde se vident. Bien qu'il y ait des stocks de blé considérables dans le monde, des rapports récents en provenance des marchés indiquent que les Russes veulent acheter de plus grandes quantités de blé que prévu et